

9 mars 2009

**Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Oui à un beau et grand Musée d'ethnographie à Genève (Artamis), oui à l'agrandissement de l'école Carl-Vogt».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 12 mars 2008. La commission a traité cet objet lors des séances du 28 août et du 25 septembre 2008, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Marianne Cherbuliez, que nous remercions pour la précision de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 28 août 2008**

*Audition de M. Séverin Brocher, représentant des pétitionnaires*

M. Brocher excuse diverses personnes qui n'ont pas pu venir, en raison notamment de l'heure de cette audition. Il explique que cette pétition est motivée par le fait que les pétitionnaires, pour majorité parents d'enfants qui fréquentent les écoles primaires du Mail et du boulevard Carl-Vogt, ont réagi lorsqu'ils ont appris que le projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) allait débiter sur l'actuel bâtiment d'école de leurs enfants. Ils ont vivement regretté que les autorités n'aient pas retenu un projet dont ils avaient entendu parler, qui aurait été de le réaliser sur le site d'Artamis. Il rappelle que, à l'origine, tout le monde parlait de construire un nouveau, beau et grand Musée d'ethnographie et que, aujourd'hui, on va se contenter d'agrandir une ancienne école. Il pense que le site d'Artamis a une vocation culturelle tandis que l'école Carl-Vogt a une vocation d'école et devrait la garder. De plus, avec le projet d'Artamis en cours dans lequel est intégrée une école, les enfants de l'école Carl-Vogt seront déplacés et les parents qui ont un enfant dans une école et l'autre dans une autre verront les trajets s'agrandir, puisqu'ils iront du Mail à Artamis avec les dangers que cela représente au vu du nombre de rues à traverser. En bref, un projet discutable à plusieurs égards.

Un commissaire se demande ce qui a présidé à cette pétition maintenant, alors que les projets MEG et Artamis sont déjà bien avancés.

M. Brocher précise qu'il n'est, outre les raisons précitées, pas convaincu que l'opération prévue ne soit pas trop coûteuse et que la proposition des pétitionnaires n'équivaudrait pas à une économie. Il aimerait connaître des autorités la pertinence financière de ce choix. Il admet n'avoir pas pu assister à une séance d'information au Palladium, il y a deux ans. Cependant, ils avaient demandé aux représentants politiques concernés de signaler leur proposition. Il précise n'avoir pas obtenu d'explications sur les raisons pour lesquelles leur projet n'avait pas été retenu, peut-être même pas évalué.

Un commissaire remarque que la proposition de mettre le MEG à Artamis, en lieu et place de l'école prévue, pose un problème de taille, dans la mesure où il est prévu de construire 200 logements sur ce site, ce qui implique le besoin d'une école. Il se demande si les pétitionnaires ont envisagé cette problématique.

M. Brocher répond affirmativement: les enfants habitant à Artamis iraient à l'école du Mail et les écoliers actuellement contraints d'aller à l'école du Mail pourraient aller à celle de Carl-Vogt.

Un commissaire relève que, le quartier de Carl-Vogt s'étant beaucoup transformé depuis les années 1980, il n'y a plus assez de place dans les classes. Il pense également qu'il est bon de rendre l'école à l'école et considère que le projet MEG est mauvais. Il se dirait favorable au projet figurant dans la pétition à cela près qu'il ne pense pas, aujourd'hui, qu'il soit possible de faire marche arrière en raison de l'avancement des projets de logements à Artamis.

Une commissaire demande à M. Brocher si des systèmes de pédibus existent dans le quartier.

M. Brocher répond affirmativement.

Une commissaire se dit sensible à cette pétition et aux idées qu'elle contient mais elle estime, tout comme un préopinant, qu'elle n'arrive pas au bon moment et qu'il est dès lors difficile pour les commissaires d'y réagir. Quels sont, à part la question des trajets des élèves pour aller à l'école, les arguments culturels qu'ils avanceraient en faveur du choix du site d'Artamis?

M. Brocher explique que le choix s'est porté sur Artamis car le MEG est un réel plus pour le quartier et il pourrait ainsi rester dans le quartier. Il mentionne également le fait qu'un dépôt culturel y était prévu. En fusionnant ces deux projets, la Ville ferait des économies. Il répète que ce que les pétitionnaires souhaitent avant tout, c'est obtenir des informations, savoir pourquoi leur projet ou leurs propositions ne seraient pas pertinentes et mieux réalisables que le projet de la Ville.

Un commissaire revient sur les propos de M. Brocher relatifs au souci qu’expriment les familles qui ont des enfants dans différentes écoles en vertu de leurs âges. Il ne voit pas en quoi cela poserait un problème.

M. Brocher explique que les parents, le matin, doivent courir d’une école à l’autre pour y accompagner leurs enfants. Il suggère aux commissaires, s’ils ne sont pas convaincus de ses arguments, de faire un sondage auprès des parents.

Une commissaire demande à M. Brocher combien de temps il faut, en moyenne, à un enfant de 5 ans pour parcourir la distance qui sépare les deux écoles et il obtient la réponse «dix à quinze minutes».

Une commissaire s’interroge sur les motivations des pétitionnaires et se demande s’ils ne saisissent pas l’occasion du projet MEG pour régler des problèmes de trajets d’écouliers.

M. Brocher confirme que tel est le cas, mais qu’il s’agit également de préserver les contacts humains et de créer des liens sociaux, ce qui est plus aisé lorsque les enfants effectuent toute leur scolarité en un même lieu. Il répète que les pédibus existent, mais il précise qu’ils ne couvrent pas tout le quartier et que, pour certains, ils ne sont pas la réponse adéquate aux soucis des signataires. Les pétitionnaires ont réfléchi à l’usage du bâtiment actuel, au fait qu’ils souhaitaient le conserver tel quel. Il ajoute que le gabarit de la construction est intéressant, dans l’optique d’en refaire une école, du fait qu’il y a un préau, des salles lumineuses et que le bâtiment ne comporte pas d’amiante.

Un commissaire demande à M. Brocher si les pétitionnaires seraient prêts à faire opposition si le projet de la Ville était déposé

M. Brocher indique que tel serait probablement le cas. Il ajoute que les pétitionnaires attendent aujourd’hui encore des réponses à leurs interrogations avant de lancer des référendums, initiatives ou oppositions. La motivation des pétitionnaires repose sur divers critères: ils souhaitent, d’une part, raccourcir les trajets scolaires des enfants et des parents, mais imaginent surtout que leur idée permettrait de faire faire des économies à la Ville. En conséquence, ils attendent que les politiciens leur expliquent clairement, par une étude, par exemple, lequel des deux projets est le moins cher. Dans le cas où il apparaîtrait que leur idée est plus coûteuse, ils y renonceraient.

La présidente ouvre la discussion.

Plusieurs commissaires proposent d’auditionner le nouveau magistrat Rémy Pagani sur cet objet.

Mise aux voix, la proposition d’audition de M. Pagani est acceptée par 7 oui (1 S, 3 Ve, 1 R, 2 DC) et 4 abstentions (2 AGT, 1 UDC, 1 L).

## **Séance du 25 septembre 2008**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département*

M. Pagani rappelle l'histoire chargée du MEG, il explique qu'il y a eu une étude poussée concernant le choix du lieu et que, en définitive, tout le monde s'est accordé pour dire que ce musée, qui a pris place à la Jonction, devait rester à la Jonction. Il signale que le projet d'étude a permis de lancer un concours à l'issue duquel un lauréat a été choisi, à l'unanimité. Il s'agit d'un projet bien calibré, qui ménage l'espace public et permet d'accueillir toutes les collections.

Il ajoute, par ailleurs, être né dans ce quartier et y être allé à l'école. De même, sa fille est allée à l'école Cité-Jonction, alors qu'il habite près de l'école du Mail, et cela n'a pas posé de problèmes. Il relate un entretien téléphonique avec M. Brocher au cours duquel il lui a dit ne pas comprendre comment il était possible de remettre en cause le projet d'école à Artamis. Il ajoute que les travaux de dépollution vont commencer le 15 octobre 2008 et que les reconstructions vont démarrer en 2011. En résumé, il indique que le Conseil administratif n'est plus en mesure d'entrer en matière sur la demande des pétitionnaires.

M<sup>me</sup> Charollais rappelle que le département a présenté au Conseil municipal, en date du 29 novembre 2006, un projet de résolution (PR-513) visant à fixer le cadre de réflexions de ce nouveau projet MEG, présenté conjointement au Grand Conseil. Dans ce projet de résolution figuraient 14 sites étudiés pour implanter le musée selon cinq critères d'évaluation, à savoir:

- la symbolique du lieu;
- la dimension de la parcelle;
- l'accessibilité;
- l'attractivité;
- les caractéristiques foncières.

Elle indique qu'à l'issue de ces analyses le site de Carl-Vogt a été considéré comme étant le plus adéquat, en fonction des cinq critères susmentionnés

### *Rappel concernant les conditions liées au legs Lancoux*

M<sup>me</sup> Marie-Madeleine Lancoux est décédée en février 2000. Elle a légué à l'Etat de Genève une parcelle avec la condition que le produit de valorisation de celle-ci soit transférée à la Ville de Genève pour la construction du futur Musée d'ethnographie. Par ailleurs, la légataire avait fixé comme condition un délai de cinq ans à dater de la donation pour la participation au financement d'un projet de nouveau musée. Passé ce délai, le legs doit être affecté exclusivement à la réno-

vation des bâtiments de Carl-Vogt et/ou à leur agrandissement (extrait cité de la présentation de la résolution R 515 au Grand Conseil, page 4).

M<sup>me</sup> Charollais rappelle que le montant disponible est de 8 millions de francs et que le délai est échu le 5 février 2005.

*Note de la rapporteuse: Pour plus de précisions, nous recommandons vivement tant aux commissaires intéressés qu'aux pétitionnaires de se référer aux documents suivants: résolution R 515 du Grand Conseil qui expose de manière complète toutes les démarches entreprises autour de la localisation du MEG et l'historique de ces lieux ainsi qu'au site internet du MEG qui donne accès à un rapport de 32 pages sur les décisions qui ont amené le jury du concours à recommander à la Ville le projet actuellement en cours parmi 49 autres propositions analysées dans le détail.*

En ce qui concerne l'école, M<sup>me</sup> Charollais évoque les difficultés à envisager la transformation du bâtiment accueillant le MEG en école. Elle explique que, en 1928, le Département de l'instruction publique avait ordonné de désaffecter l'école, cela pour des questions de qualité et, notamment, en raison de la déficience des salles de gymnastique et du manque de lumière dans les salles.

Le bâtiment a donc été occupé par des institutions de recherche liées à l'Université: tout d'abord, de 1928 à 1941, par l'Institut Jean-Jacques-Rousseau puis, dès 1941, par le MEG. (*Note de la rapporteuse: L'on se rappellera à ce propos avec intérêt que le fondateur du MEG était le professeur Eugène Pittard, qui a créé la chaire d'anthropologie à l'Université de Genève, et que les locaux Carl-Vogt ont servi de manière synergique aux recherches scientifiques universitaires en relation avec les collections sur le même bâtiment.*) Elle ajoute que les salles à Carl-Vogt ne sont pas en adéquation avec les normes des bâtiments scolaires d'aujourd'hui, tout comme ils ne l'étaient déjà pas en 1928, ce qui avait justifié d'une autre affectation. (*Note de la rapporteuse extraite de la résolution R 515 du Grand Conseil, page 4, et de la proposition du Conseil administratif PR-513: A noter également qu'une convention tripartite entre les autorités de la Ville et du Canton avec les communes genevoises, signée le 20 novembre 2003, définit la manière dont le projet évolue sur la base d'une responsabilité partagée, tant en ce qui concerne le mode de validation du projet que le statut juridique de la future institution, son mode de financement et la conduite du projet architectural.*) Par conséquent, pour les diverses raisons évoquées ici, M<sup>me</sup> Charollais estime qu'il est difficile d'accueillir favorablement cette pétition.

Un commissaire, à l'instar de M. Pagani, estime qu'à un moment donné il faut savoir dire non. Il indique que les commissaires ont entendu M. Hainard et que tous ont dit que le nouveau projet était beau. Il rappelle que les pétitionnaires se sont dit prêts à aller plus loin, voire à faire un référendum, et qu'ils ont déploré de

ne pas recevoir des informations techniques. Il demande à M. Pagani si le département a prévu de répondre aux interrogations précises de ces citoyens.

M<sup>me</sup> Charollais estime qu'il est important d'informer les habitants. Elle signale que deux démarches ont été entreprises en parallèle:

- l'une s'est adressée à la Maison de quartier de la Jonction, dont l'un des membres était également membre du jury et pouvait ainsi faire le lien avec les citoyens;
- l'autre s'est insérée dans la manifestation «La rue est à vous», où il y a eu une présentation publique du projet du MEG. Elle avoue cependant qu'en raison du mauvais temps peu de gens y ont assisté.

M. Pagani propose, quant à lui, de recevoir les pétitionnaires et de leur expliquer le point de vue du Conseil administratif.

Une commissaire abonde dans le sens du magistrat et recommande que la communication des renseignements demandés soit, autant que faire se peut, accompagnée de chiffres.

Une commissaire explique une fois encore que les pétitionnaires demandent surtout de l'information, une proximité avec les citoyens et une discussion technique.

#### *Discussion et vote*

La présidente demande aux commissaires ce qu'il convient de faire avec la pétition P-209.

Un commissaire recommande de répondre aux pétitionnaires.

Un autre commissaire radical remarque que plusieurs parmi eux ont évoqué la demande d'information. Il remarque toutefois que la pétition ne demande pas une information, raison pour laquelle il ne votera pas une telle demande. Il comprend certes que cela correspond peut-être à leur demande exprimée lors de l'audition de M. Brocher, mais non au texte signé par les citoyens.

Un commissaire socialiste approuve les propos du préopinant. Il constate que cette pétition arrive beaucoup trop tard. Il annonce que son groupe classera la pétition.

Une commissaire des Verts se rallie aux propos précédents. Elle suggère de classer la pétition avec une recommandation.

Une commissaire d'A gauche toute! indique que son groupe soutient le projet actuel du MEG et votera pour le classement de la pétition. Pour elle, il n'est pas nécessaire que la commission fasse une recommandation.

Les libéraux sont moins enthousiastes que les autres groupes en ce qui concerne le projet actuel du MEG. Néanmoins, ils classeront cette pétition et s'exprimeront plus largement en séance plénière.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque que tout a été dit et qu'ils classeront également cette pétition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que son groupe prendra le contre-pied. Il estime que le droit d'être entendu est un droit fondamental et que le classement serait mal compris par les pétitionnaires. Il suggère donc le renvoi de la pétition P-209 au Conseil administratif, à qui il incombera également d'informer les pétitionnaires.

En cours de discussion, la proposition d'insérer une recommandation est abandonnée.

La présidente propose de mettre cette pétition aux voix.

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté par 13 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC).

*Annexe:* texte de la pétition

1.

**OUI A UN BEAU ET GRAND MUSEE D'ETHNOGRAPHIE A GENEVE (ARTAMIS)**  
**OUI A L'AGGRANDISSEMENT DE L'ECOLE CARL-VOGT (REAPPROPRIATION DES**  
**BATIMENTS SCOLAIRES)**

**PETITION**

Genève, le 19 décembre 2007

Nous soussignés-es, habitants-es du quartier et parents d'élèves,

Ayant appris qu'un groupe scolaire est projeté dans le quartier sur le site Artamis, constatant que les écoliers de 4 à 7 ans se rendent à la jolie école du Bd Carl-Vogt, mais que dès 8 ans ils doivent se déplacer jusqu'à l'école du Mail, ce qui allonge le temps de parcours et augmente le risque d'accidents vu le nombre et le type de rues à traverser.

Demandons que les élèves de Carl-Vogt bénéficient pour la suite de leurs études, jusqu'à la fin de la 6<sup>ème</sup> primaire, du bâtiment du musée d'Ethnographie qui est une ancienne école.

En effet, plutôt que de tenter d'agrandir le musée dans un espace qui ne s'y prête pas, nous proposons que la surface d'Artamis soit employée pour un grand projet culturel (un musée d'Ethnographie), doté d'une belle qualité architecturale dont la ville a besoin. Et laissons les élèves de Carl-Vogt se réapproprier l'ancienne école.

Soyons logique, il est aberrant de construire une école ailleurs, alors que nous avons les bâtiments sous la main !

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
--	-----	--------	---------	-----------

---

Délai de récolte des signatures : **15 janvier 2008**

A retourner aux pétitionnaires :

M. Pierre Blanchot (1 Bis rue de l'Ecole de Médecine), M. Séverin Brocher (82, Bd. Carl-Vogt),  
Mme Magali Fauchault (42, Quai Ernest-Ansermet), Mme Ariane Ritz (10, Passage Baud-Bovy)